



AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre la nomination éventuelle d'un agent communal pouvant bénéficier d'un avancement de grade, je vous propose de compléter l'effectif du personnel de la Commune comme suit :

- 1 poste de Rédacteur Chef
(Indice Brut 384 - 579).

LE MAIRE : Il s'agit d'une personne qui est détachée au Conseil Général et qui peut bénéficier de cet avancement de grade -Mme CHAN-KUW-.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.